



## REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSFERT PERP\*

Du 01/04/2016 au 31/05/2016 (inclus)

Je soussigné(e)souhaite bénéficier de l'offre « Remboursement des frais de transfert PERP » dans le cadre du transfert de mon contrat vers le contrat Puissance Avenir PERP¹.		
Ce remboursement, limité à 600 € par personne physique, sera effectué par Assurancevie.com dans un délai de 3 mois maximum après réception du justificatif du règlement des frais de transfert facturés par l'entreprise d'assurance du contrat d'origine, par chèque libellé à mon ordre.		
Fait à :	Le:	Signature :

\* Offre valable et cumulable avec l'offre de bienvenue, uniquement pour une demande de transfert vers un contrat Puissance Avenir PERP reçue entre le 01/04/2016 et le 31/05/2016 (date de réception du dossier de transfert complet, demande de transfert de l'adhérent signée, bulletin d'adhésion et certificat d'adhésion du contrat d'origine faisant foi).

<sup>1</sup> Puissance Avenir PERP est un Plan d'Épargne Retraite Populaire de type multisupport. Les supports en unités de compte sont soumis aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse. Les performances passées ne sauraient préjuger des performances futures. L'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur.

Ce contrat est commercialisé par Assurancevie.com et géré par Suravenir - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances - 232 rue général Paulet, BP 103, 29802 Brest cedex 9. Siren 330 033 127 RCS Brest.

Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur Internet de JDHM Vie, société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 €, dont le siège social est situé 10, rue d'Uzès - 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro : 478 594 351 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n° 07 004 394. Conseiller en investissements financiers (CIF) n° E008169, membre de l'ANACOFI-CIF.

Suravenir et Assurancevie.com sont soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 9).

Document à caractère publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.